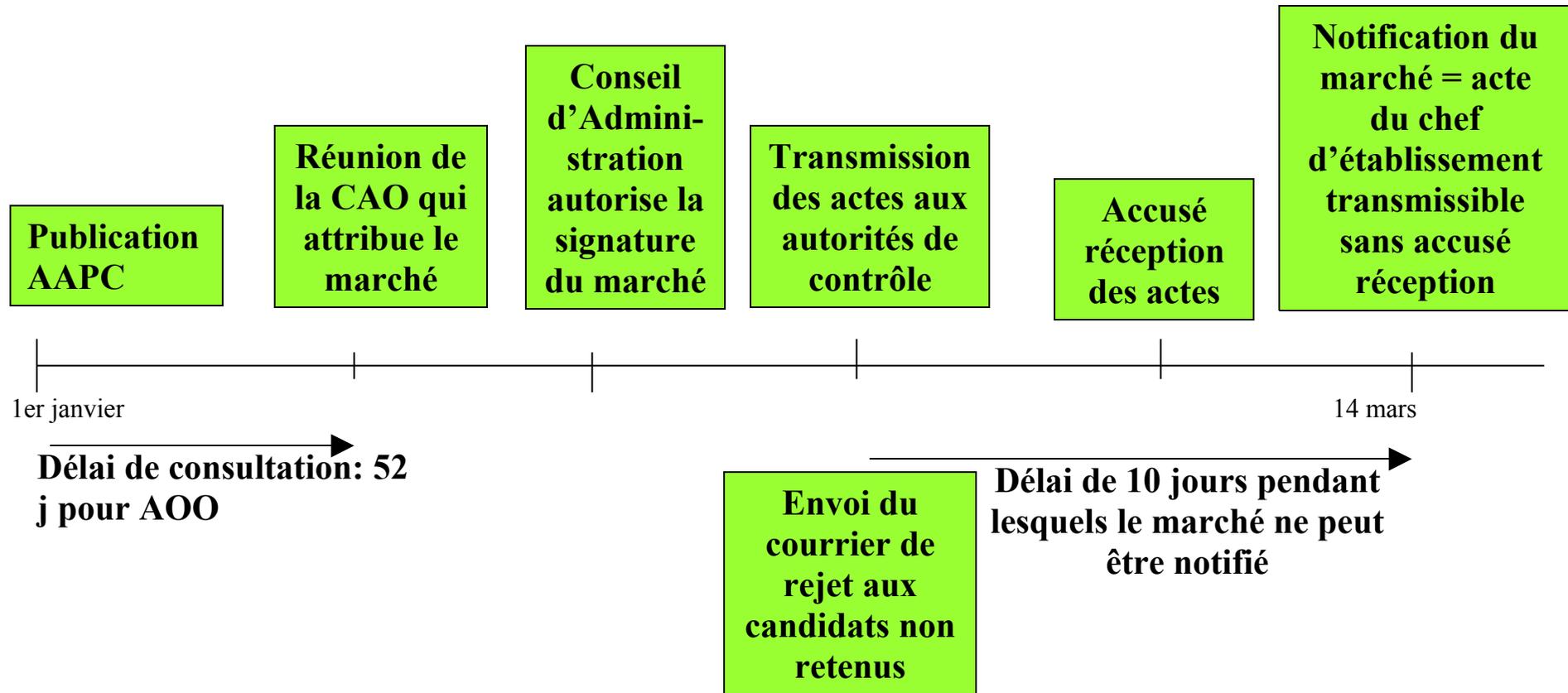


Procédure réglementaire pour un Appel d'Offres classique



Même procédure pour les MAPA sans contrainte de délai de consultation et sans obligation de transmission de l'acte du Chef d'Établissement.